

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 30 août 2022 à 20 h à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Marie Provost et messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Sylvain Mallette, Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Lucien Thibault.

Est absent, monsieur le conseiller Joël Beaudoin.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h 05.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'un deuxième maire suppléant
4. Avis de motion et projet de règlement numéro 465-22 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
5. Création comité Jeunes de cœur – 50 ans et plus
6. Nomination d'un élu pour le comité Jeunes de cœur
7. Demandes d'appuis :
 - .1 Au près de la CPTAQ – Signalement d'une infraction
 - .2 Au près du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la démolition du 211 rue Principale
8. Période de questions du public
9. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

22-08-183

3. Nomination d'un deuxième maire suppléant

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article 116 du Code municipal du Québec, que monsieur le conseiller Francis Ranger soit désigné comme deuxième maire suppléant en l'absence du maire suppléant ou pendant la vacance de sa charge. Cette désignation est valide jusqu'à l'abrogation ou au remplacement de celle-ci.

ADOPTÉ

22-08-184

4. Avis de motion et projet de règlement numéro 465-22 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

Monsieur le conseiller Francis Ranger donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement numéro 465-22 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

ADOPTÉ

22-08-185

5. Création comité Jeunes de cœur – 50 ans et plus

CONSIDÉRANT QUE la demande de reconnaissance pour le comité Jeunes de cœur faite par mesdames Ginette Tremblay et Guylaine Vincent et monsieur Sylvain Roy;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveaux comité d'adressera aux citoyennes et citoyens de 50 ans et plus et leur proposera des activités qui ne sont pas offertes par un comité existant;

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser la création du comité Jeunes de cœur s'adressant aux 50 ans et plus.

ADOPTÉ

22-08-186

6. Nomination d'un élu pour le comité Jeunes de cœur

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que monsieur le conseiller Joël Beaudoin soit désigné comme le représentant de la municipalité de Saint-Urbain-Premier aux réunions du comité Jeunes de cœur. Cette désignation est valide jusqu'à l'abrogation ou au remplacement de celles-ci.

ADOPTÉ

7. Demandes d'appuis

22-08-187

7.1 Auprès de la CPTAQ – Signalement d'une infraction

La demande de signalement d'infraction à la Commission de protection de territoire agricole du Québec consiste à signaler une infraction du 50, montée Rivière des Fèves, suite à un soupçon d'un usage de trois logements non conforme en zone agricole.

CONSIDÉRANT QUE la propriété a été construite en 1975;

CONSIDÉRANT QU' en 1978 et 1979, la taxation de ce bâtiment était pour un usage unifamilial;

CONSIDÉRANT QU' un document reconnaissant un droit résidentiel sur le lot a été produit par la CPTAQ en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire voudrait subdiviser son lot en trois en y ajoutant d'autres établissements résidentiels;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de rédiger une demande de signalement d'infraction à la Commission de protection de territoire agricole du Québec pour signaler une infraction du 50, montée Rivière des Fèves.

ADOPTÉ

22-08-188

7.2 Auprès du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la démolition du 211 rue Principale

La demande de préavis de démolition à la direction régionale du MCC consiste à autoriser la démolition du 211, rue Principale, qui se retrouve dans l'inventaire du patrimoine de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

CONSIDÉRANT QUE la propriété se retrouve dans l'inventaire du patrimoine de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE la propriété n'est plus habitable;

CONSIDÉRANT QUE la propriété n'a pas été entretenue depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent reconstruire un bâtiment à usage mixte, avec deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée et deux logements résidentiels au 2^e étage;

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de rédiger une demande de préavis de démolition auprès du MCC pour autoriser la démolition du 211 rue Principale.

ADOPTÉ

8. Période de questions du public

9. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 31.

Lucien Thibault,
Maire suppléant

Charles Whissell,
Directeur général